**NOTE DE CADRAGE DIAGNOSTICS**

**Mission de repérages**

**DAAT et RPAT**

**TRIBUNAL DE PROXIMITÉ D'ASNIÈRES**

**112 avenue de la Redoute 92600 Asnières-sur-Seine**

*Maître d'Ouvrage :*

**Département immobilier de Paris**

Secrétariat Général IDF du Ministère de la Justice

1, Quai de la Corse 75004 Paris

1. **PRESENTATION DU PROJET** 
   1. **Consistance de la mission :**

Le présent projet concerne la rénovation du Tribunal de proximité d'Asnières, situé 112 avenue de la Redoute, 92600 Asnières-sur-Seine, suite à un incendie survenu en juin 2023.

L'objectif de la mission est de réaliser l'ensemble des repérages amiante et plomb avant travaux permettant au Maître d'Ouvrage de réaliser son obligation en matière d'évaluation des risques professionnels et définition des principes généraux de prévention conformément aux attentes de l'article L4531-1 CT.

Dans le cadre de la mission et du périmètre de travaux, il sera demandé de produire :

* Un rapport de repérage amiante avant travaux : RAAT
* Un rapport de repérage plomb avant travaux : RPAT

**1.2. Situation du Projet :**

Localisation : 112 avenue de la Redoute, 92600 Asnières-sur-Seine Zonage

PLU : UM3f6 – secteur urbain mixte à vocation principale de services et d'équipements publics

Patrimoine : Zone AC1 – Protection au titre des abords de monuments historiques Risques : Zone hors submersion du PPRI de la Seine

**1.3. Caractéristiques principales du site :**  
Date de construction : années 90 Elévation : 3 niveaux + 1 sous-sol Taux d'occupation : 100%

**1.4. Plans/croquis des bâtiments :**

Les plans fournis avec la notice descriptive sommaire des travaux décrivent le périmètre des travaux. Le titulaire aura pour mission de compléter les plans et de réaliser les plans ou croquis manquants.

Toute donnée reportée sur un plan (dénomination des locaux, identification de prélèvements, sondage, zone etc.) devra être parfaitement lisible, que les plans soient édités en A3, en A4, en couleur ou noir et blanc. Une taille de police minimale de 9 est requise pour toute écriture figurant sur les plans.

**1.5. Historique des travaux et réhabilitations connus :**

Un Permis de Construire n° PC 92 004 94 E0038 a été délivré en juin 1994 pour la construction initiale. Puis un PCM n° 92 004 95 E0069 a été délivré en mars 1996.

**1.6. Programme de travaux :**

L'ensemble des travaux prévus est décrit dans la notice descriptive sommaire des travaux en annexe.

1. **PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE**

2.1. Proposition financière

Pour l'aspect financier, le Titulaire remettra un devis en détaillant le coût des prestations suivantes :

Commun :

Le titulaire devra prévoir la mise à disposition, l'installation et la mise en service d'une alimentation électrique temporaire de chantier (par exemple un petit groupe électrogène), pour pallier l'absence d'électricité sur site le temps nécessaire au bon déroulement des investigations.

Cette prestation devra inclure la totalité des frais afférents, notamment :

* La location du matériel
* Son acheminement aller/retour
* Le raccordement et les consommations de carburant
* La main d'oeuvre nécessaire à son fonctionnement
* Toutes les sujétions d'installation, protection et sécurisation

L'ensemble de ces coûts sera intégré dans le montant global et forfaitaire de l'offre. Aucun frais additionnel ou supplément ne pourra être facturé au titre de cette prestation.

Le titulaire s'engage à fournir un matériel en parfait état de fonctionnement, conforme à la réglementation en vigueur et compatible avec les besoins de puissance du chantier. Il en assurera la maintenance, la surveillance et le paramétrage optimal pour garantir la continuité des opérations durant toute la période d’intervention (estimée à 3 semaines).

Cette disposition provisoire ne se substitue pas au raccordement définitif nécessaire pour la réalisation des travaux. Elle vise uniquement à garantir le déroulement du diagnostic préalable dans les meilleures conditions.

Repérage amiante :

* Déplacement pour diagnostic aller-retour
* Prélèvement et analyse amiante (nombre de prélèvements envisagé)
* Main d'œuvre pour dépose/démontage/percement/rebouchage
* Moyen de levage
* Rapport amiante avant travaux

Repérage plomb :

* Déplacement pour diagnostic aller-retour
* Inspection visuelle (menuiseries, murs, sols, garde-corps...), et prélèvements éventuels en laboratoire
* Evaluation de l'état de dégradation
* Rapport plomb avant travaux

Le titulaire est tenu d'investiguer l'ensemble du bâtiment et composants de la construction impactés par les travaux, tout en réutilisant l'information « amiante » dans la définition des ZPSO selon les attentes l'art.6, alinéa IV de l'arrêté du 16/07/2019.

**2.2. Document d'accompagnement du devis**

* L'effectif prévu d'être mis à disposition.
* Le planning d'intervention.
* Les attestations de certification avec mention du personnel prévu d'être mis à disposition.
* Les attestations de formation sous-section 4 CT du personnel prévu d'être mis à disposition.
* L'assurance à jour.
* La pré-stratégie de repérage en adéquation avec le programme de travaux et présentation de l'estimation provisoire du nombre de prélèvements.

1. **ANNEXES :**

* Notice descriptive sommaire des travaux - Stade APS - Décembre 2025
* Repérage amiante et plomb du site complet datant de 2024
* DTA datant de 2005 et 2017